

DOMO

Dossier Technique



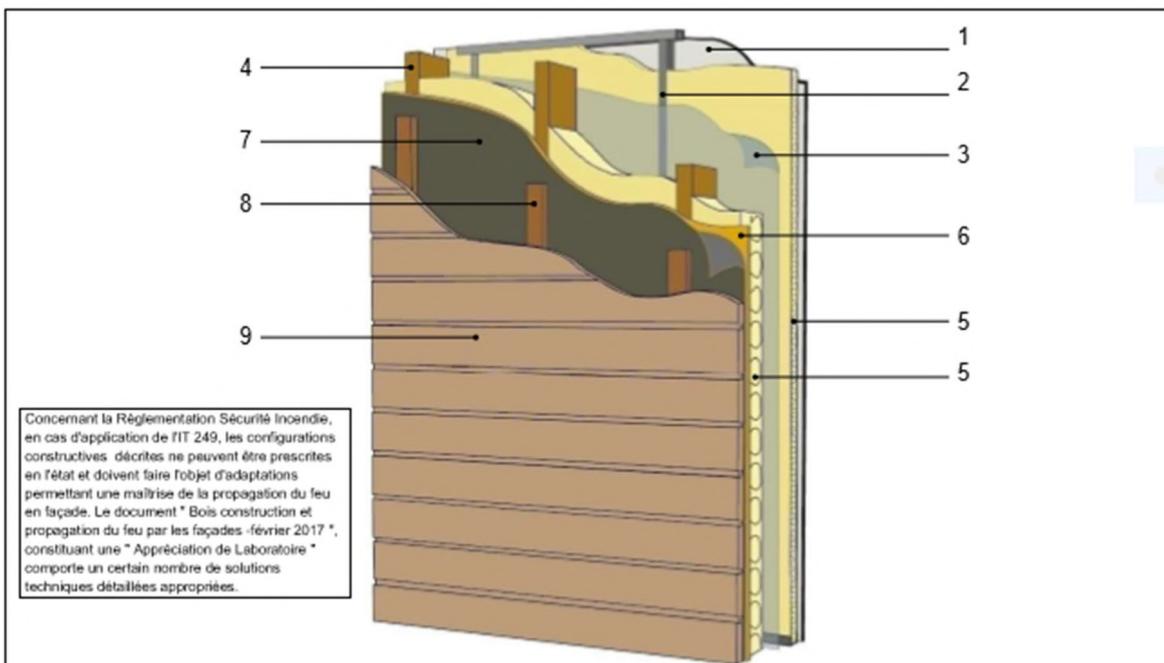
Mise à jour 2023

- ⇒ Coupe de principe
- ⇒ Plan
- ⇒ Descriptif sommaire
- ⇒ Garanties



COUPE DE MUR OSSATURE BOIS

Vue en perspective : Mur courant du bardage extérieur vers la paroi intérieure.



DEFINITION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU CGM DU NF DTU 31.2 ET NOTAMMENT AUX VALEURS CI-DESSOUS

1 - Parement mural intérieur : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

2 - Ossature métallique de contre-cloison : Conforme au NF DTU 25.41

3 - Pare-vapeur : $S_d \geq 18m$

4 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 8 maxi - C18 ou D18 mini - Compatibles classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

5 - Isolant : Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou selon DTA

6 - Voile travaillant : Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 7mm$ - OSB3 ép $\geq 9mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 10mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$
Epaisseur en zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 9mm$ - OSB3 ép $\geq 13mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 13mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$

7 - Pare-pluie : $S_d \leq 0.18m$

8 - Tasseaux bois support de bardage : Posés au droit des montants (entraxe de 400 ou 600 mm) - ép mini 22 mm - Compatibles classe d'emploi 2

9 - Revêtement extérieur : Bardage bois : Ep fonction de l'entraxe des tasseaux, avec 18mm mini - Conforme NF DTU 41.2 ou sous AT ou DTA visant favorablement la pose sur ossature bois



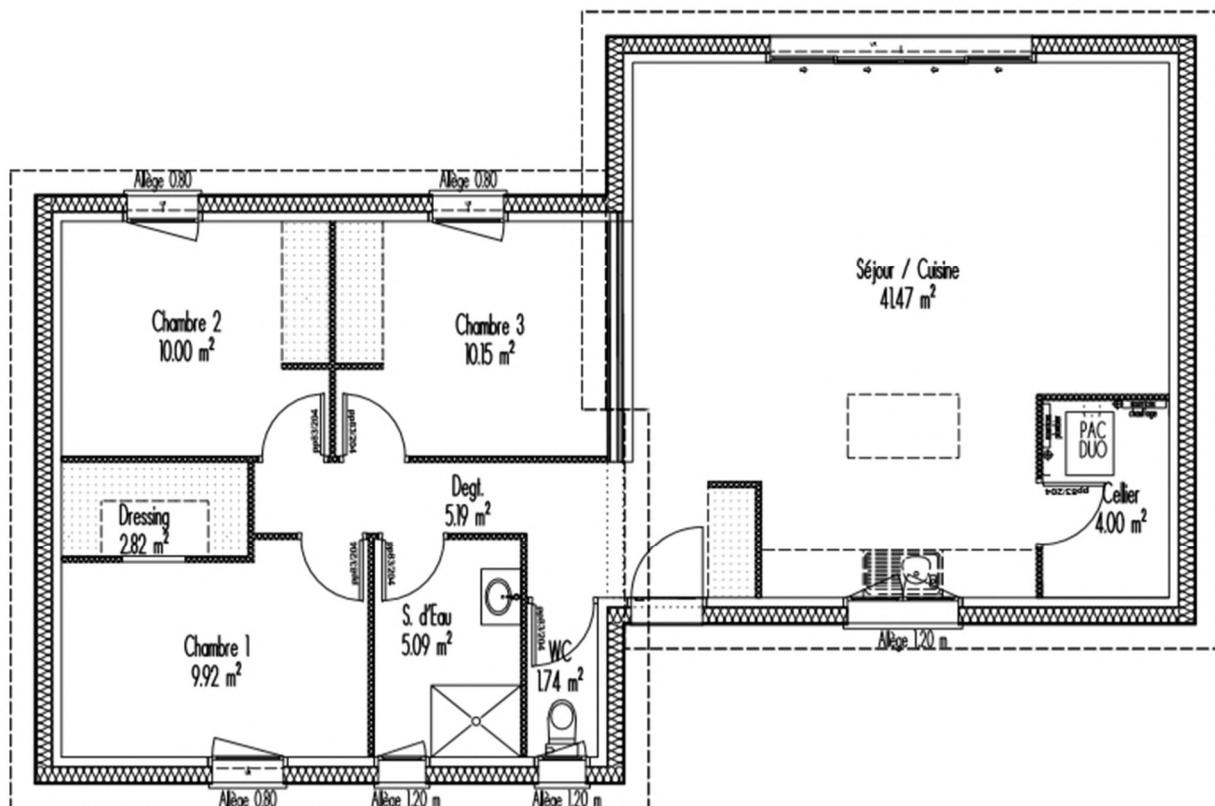
PLAN DOMO

Exemple de distribution avec 90 m² de surface habitable

Existe en versions 80 à 130 m² avec ou sans garage,

Cette maison est 100% personnalisable.

Demandez à votre conseiller une étude gratuite de votre projet.



Réalisation RE 2020 : Réglementation Environnementale 2020.

- Dalle béton sur Vide Sanitaire
- Ossature et Charpente en bois traité Cl.2 PEFC
- Choix des Menuiseries : Aluminium, PVC, ou Bois
- Choix du composant Thermique en laine minérale, bois, ou textile
- Choix du Bardage : Bois Naturel, Peint ou Composite
- Choix du Système de Chauffage
- Choix des Equipements Electriques, Sanitaires et Décoration



Votre projet C-SIMPLE

Nous suivons ensemble les étapes de construction

1 La conception

Quel que soit le style de votre maison, votre conseiller, formé au dessin et à l'architecture, vous accueille pour définir avec vous les plans de votre future maison.

2 Le permis de construire

Dès votre contrat de construction signé, nous réalisons votre permis de construire et restons en contact avec les organismes et institutions jusqu'à son obtention.

3 La mise au point

Étape capitale au cours de laquelle notre technicien finalise les détails des travaux. Elle comprend la configuration de votre maison et la finalisation des choix des matériaux. Après ce travail, les plans sont fixés et le conducteur de travaux peut démarrer la construction.

4 Les travaux

Une fois le terrain acquis et les démarches administratives et financières validées, votre maison passe du plan à la réalité.

Un chantier est une succession de phases qui, chaque jour, vous rapproche de votre rêve. Pendant la durée du chantier, le conducteur de travaux reste votre interlocuteur privilégié, vous rendant compte de l'avancée de votre construction.

5 La réception

Votre maison est achevée, vous allez pouvoir en prendre possession lors d'un rendez-vous de remise des clefs.

Maintenant, vous êtes chez vous !

Un interlocuteur unique

Vous confiez la totalité de votre projet de construction à un seul interlocuteur professionnel, le constructeur.

Un délai de rétractation

A compter du lendemain de la première présentation de la lettre recommandée, vous disposez d'un délai de 10 jours pour vous rétracter.

Le calendrier des paiements

Vous ne payez le constructeur qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en fonction d'une grille d'appel de fonds fixée par la loi.

Les garanties avant la réception

- Garantie de remboursement en cas de versement d'acompte avant l'ouverture du chantier
- Garantie de livraison à prix et délais convenus.

Les documents obligatoires

Le constructeur doit vous remettre : le contrat de construction, les plans de la maison, une notice descriptive détaillant le prix convenu et le coût des travaux dont vous vous êtes éventuellement réservés l'exécution, une notice d'information conforme à un modèle type.

Le prix

Dès la signature du contrat, vous connaissez le coût global de l'opération projetée, puisque le constructeur s'engage à réaliser l'ensemble des travaux décrits dans la notice descriptive pour un prix déterminé et si vous vous réservez l'exécution de travaux indispensables, ceux-ci doivent être chiffrés.

Le respect des délais

Le constructeur est tenu de vous livrer la maison dans le délai prévu par le contrat. A défaut, il devra vous verser des pénalités de retard.

La responsabilité des intervenants après la réception

- Le constructeur est responsable de tous ses sous-traitants. Il est donc tenu de présenter :
- 1 garantie de parfait achèvement,
 - 1 garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipements,
 - 1 garantie décennale,
 - 1 dommage-œuvre nominative.



